

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC MONTMAGNY

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil, tenue le 13 décembre 2022 à la salle des Bâtisseurs du Centre de la Volière, à dix-huit heures trente.

En présence des conseillers :

Madame Édith Rousseau, messieurs Simon Nadeau, Yvon Roy, Michel Rousseau et monsieur Luc Vézina.

Absence motivée : monsieur Pierre Larouche.

Séance formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Gariépy, maire.

Madame Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Le 8 décembre 2022, un avis public a été affiché aux endroits désignés par le conseil et ceux-ci ont été convoqués par voie électronique ce même jour.

Cette séance a pour but de traiter des sujets suivants :

- 1) Avis de motion – projet de règlement 2022-12-147
- 2) Comité organisation jour de l'an

01. Ouverture de la séance

Monsieur Pierre Gariépy, maire, souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 18h30. Monsieur Gariépy informe que cette séance est diffusée via Facebook.

1) Avis de motion – projet de règlement 2022-12-147

Une copie du projet de règlement a été préalablement remise aux membres du Conseil.

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par monsieur Luc Vézina, conseiller, qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera présenté pour adoption, le projet de règlement numéro 2022-12-147 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2023 ainsi que les conditions de leur perception.

Le conseiller donnant l'avis de motion dépose le projet de règlement en lien avec le présent avis de motion.

2) Comité organisateur du jour de l'an

2022-12-13 COMITÉ ORGANISATEUR JOUR DE L'AN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues a reçu une demande pour une aide financière de 250\$ pour l'organisation de la soirée du jour de l'an 2022.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Simon Nadeau

APPUYÉ PAR monsieur Luc Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité octroie une aide de 250\$ au comité organisateur de la soirée du jour de l'an 2022.

ADOPTÉE.

Levée de la séance extraordinaire

2022-12-14 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé.

II PROPOSÉ PAR monsieur Luc Vézina

APPUYÉ PAR madame Edith Rousseau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance extraordinaire du conseil soit levée à 18h35.

Pierre Gariépy, maire

Sylvie Dorval, directrice générale et greffière-trésorière.